



## MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION NATIONALE DES ORTHOPHONISTES

Le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Orthophonistes réuni les 15 et 16 octobre 2016, à Paris, avant l'ouverture des négociations conventionnelles, affirme la nécessité de rémunérer toutes les missions des orthophonistes libéraux à leur juste niveau.

La FNO demande :

- **une revalorisation significative de la lettre-clé et des indemnités forfaitaires de déplacement**
- **une revalorisation conséquente des cotations du bilan orthophonique**
- **une actualisation de la nomenclature avec l'introduction de nouveaux libellés**
- **une valorisation de l'accompagnement dans le cadre de l'intervention orthophonique**
- **des moyens à la fois financiers et réglementaires pour améliorer l'efficacité de l'offre de soins et pour favoriser, notamment, la réponse à l'urgence et à l'intervention précoce.**

Le dialogue conventionnel doit tenir compte des réalités de l'exercice professionnel, des compétences des orthophonistes et de leur rôle dans les pathologies de la communication et des fonctions oro-faciales à tous les âges de la vie.

Ces travaux conventionnels doivent permettre aux orthophonistes de répondre aux besoins de soins de la population, et de se mettre en cohérence avec les recommandations professionnelles et les référentiels Formation Compétences et Activités.